

FICHE D'INSCRIPTION - ACCUEILS EXCEPTIONNELS DANS LES ECOLES Commune de Carentan-les-Marais

Période du 19 mars au 27 mars 2020

Fiche à compléter et à renvoyer par mail à l'adresse suivante : mairie.contact@carentan.fr

Merci de bien vouloir remplir 1 fiche par enfant et d'informer également la directrice de l'école concernée.

Les accueils sont gratuits. Ils sont réservés aux enfants des professionnels de santé qui n'ont aucune autre solution de garde et qui sont scolarisés au sein des écoles de la ville de Carentan-les-Marais.

Les enfants seront accueillis par les agents des écoles et/ou l'équipe enseignante (selon l'heure d'arrivée ou de départ) chaque matin et chaque soir, **directement sur les groupes scolaires habituels.**

► **ETABLISSEMENT SCOLAIRE OU EST SCOLARISE L'ENFANT (cocher la case correspondante) :**

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Ecole maternelle Les Hauts Champs | <input type="checkbox"/> Ecole élémentaire Les Hauts Champs |
| <input type="checkbox"/> Ecole maternelle Les Roseaux | <input type="checkbox"/> Ecole élémentaire Les Roseaux |
| <input type="checkbox"/> Ecole maternelle Les Cerclades | <input type="checkbox"/> Ecole élémentaire Isidore Delahaye |

► **RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :**

Nom et prénom :

Date de naissance :

Classe :

Responsables légaux autorisés à venir chercher l'enfant :

Coordonnées téléphoniques :

Mail :

► **PRESENCE DE L'ENFANT :**

Merci de bien vouloir cocher les cases correspondantes aux présences de votre/vos enfant(s) en fonction de vos besoins et d'indiquer l'heure approximative d'arrivée et de départ.

DATES	Garderie du Matin 7h30-8h45	Temps scolaire 8h45-12h00	Temps méridien 12h-13h45	Temps scolaire 13h45-16h30	Garderie du soir 16h30-18h30	Remarques
<i>Lundi 16 mars</i>	<i>X 7h30</i>	<i>X</i>	<i>X 13h30</i>			<i>exemple</i>
<i>Mardi 17 mars</i>	<i>X 8H15</i>	<i>X</i>	<i>X</i>	<i>X</i>	<i>X 17h00</i>	<i>exemple</i>
Jeudi 19 mars						
Vendredi 20 mars						
Lundi 23 mars						
Mardi 24 mars						
Jeudi 26 mars						
Vendredi 27 mars						

Remarques : il est demandé de joindre un justificatif de l'employeur et d'apporter le « panier repas » de chaque enfant afin de faciliter l'organisation des repas sur place. Merci de votre compréhension.

En cas d'urgence ou pour toute question, merci de contacter les services administratifs de la ville par téléphone au : 02.33.42.74.00